

## **DÉLIBÉRATION**

### **Conseil d'administration**

**Séance du 26 mai 2020**

Délibération n°21-2020

Point 4.6.5

#### **Point 4.6.5 de l'ordre du jour**

**Dépenses d'action sociale en faveur des personnels de l'EM Strasbourg : Fête de Noël des enfants du personnel**

#### **EXPOSE DES MOTIFS :**

La fête de Noël des enfants du personnel de l'EM Strasbourg s'est tenue le mercredi 11 décembre 2019 à l'UGC Ciné Cité de Strasbourg.

Les dépenses qui sont considérées sur le plan de la comptabilité publique comme des dépenses d'action sociale en faveur des personnels de l'Ecole sont :

- l'achat de places de cinéma adultes et enfants pour un montant total de 585,60 € TTC, achat réalisé auprès de l'UGC Ciné Cité.
- un arbre de Noël des enfants d'un montant de 20 € par enfant de 12 ans et moins (sur la base de 112 enfants), soit 2 240 € TTC, achat réalisé auprès d'Auchan Pro.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil de l'EM Strasbourg ont donné leur accord pour l'achat de places de cinéma adultes et de chèques cadeaux pour un montant total de 2 825,60 € TTC à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les dépenses d'action sociale en faveur des personnels de l'EM Strasbourg : Fête de Noël des enfants du personnel.

#### **Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
N'ont pas pris part au vote	3

**Destinataires :**

- Madame le Recteur de l'académie, Chancelier des universités
- Direction Générale des Services
- Direction des Finances
- Agence Comptable

Fait à Strasbourg, le 3 juin 2020

Le Directeur Général des Services



Frédéric DEHAN